

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2013

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, , Martine PEQUIGNOT, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjoint –, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Chantal GRISIER, , Flaviana DE MURCIA, Yves MERA, Rémy BANET, Alain BILLEREY, Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Gérard SCHARPF, Gilles LAZAR, Jean-Pierre FIGINI, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Leila SCHOTT, Mehdi MAZAGRANE, Monique RAPIN

Procurations :

M. Gérard SCHARPF à Mme Maryse GIROD
M. Gilles LAZAR à M. Philippe BELMONT
M. Jean-Pierre FIGINI à Mme Flaviana DE MURCIA
Mme Sandrine PALEO à M. Patrick PLAISANCE
M. Mehdi MAZAGRANE à M. Jean-Michel VILLAUME
Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY



Le Député-Maire ouvre la séance en sollicitant l'accord de l'Assemblée sur l'adjonction de questions supplémentaires à savoir : la demande de versement du fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et le dépôt des demandes de subventions pour la construction d'un city stade à Bussurel.

Le vote est unanime, sachant que ces rapports seront examinés en fin de séance.

A défaut d'observation, le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée est adopté à l'unanimité.

* * * * *

Le Député-Maire invite ensuite **M. Dominique BERNIGAUD** à présenter le compte rendu d'activité du comité de quartier Est, précisant que les rapports des 3 délégués feront l'objet d'une publication au magazine municipal.

COMITE CONSULTATIF DU QUARTIER EST
Bilan d'activités entre mai 2011 et décembre 2012

Jusqu'à l'Assemblée Générale du 30/04/2011, le bureau du Comité Consultatif du Quartier Est était composé de 14 membres dont 3 membres étaient issus du tirage au sort effectué en 2009 et 11 membres élus. Notre dernière assemblée générale s'est déroulée le samedi 08/12/2012 et a conduit au renouvellement partiel du bureau : en effet pour remplacer 2 membres démissionnaires et 2 membres ne participant plus à nos réunions et ne souhaitant pas être maintenus au sein du bureau, nous avons accueillis 3 nouveaux membres élus.

Au cours de la période entre mai 2011 et décembre 2012, nous avons organisé :

- 6 réunions du bureau soit 1 réunion tous les 3 mois environ,
- 2 réunions spécifiques consacrées au projet de lotissement de la Craie,
- 1 visite de terrain dans le quartier Coubertin / Prévert.

Par ailleurs au cours de cette même période, nous avons été invités à participer aux réunions institutionnelles, à savoir :

- les réunions de préparation de la fête de la Fraternité en 2011 et 2012
- 2 réunions communes au 3 Comités Consultatifs du Quartier
- 1 réunion de préparation des bilans au conseil municipal
- 1 réunion du conseil municipal du 13/05/2011 pour présentation du bilan

Il en ressort une forte participation des membres aux réunions du bureau, avec en moyenne 10 membres présents, avec toutefois une assiduité moindre de certains, 2 membres n'ayant assisté à aucune réunion.

Ces réunions sont l'occasion de faire un compte-rendu des points abordés au cours des commissions municipales auxquelles participent des représentants du bureau du CCQ EST et de partager les informations qui concernent notre quartier. De nombreuses questions diverses ont été traitées au cours des réunions du bureau : • demandes de travaux émanant d'habitants qui sont susceptibles de faire l'objet d'un signalement lors des réunions de coordination technique, • les projets particuliers qui concernent notre quartier ; ce fut le cas du projet de lotissement de la Craie qui a suscité des réflexions au sein du CCQ Est, • les problèmes de dépôts sauvages qui ont été signalés dans plusieurs lieux et notamment à proximité immédiate de la déchetterie,

• les problèmes récurrents de nuisances sonores et de voisinage qui peuvent créer des tensions au sein du quartier (établissement de récupération de métaux par exemple).
Quelques points particuliers ont fait l'objet de demandes d'informations ou de signalement à M. le Maire ou aux élus délégués au sein du CCQ EST afin de les soumettre à la municipalité.
Enfin, il convient de signaler la participation plus ou moins régulière de quelques membres du CCQ Est à l'Espace de rencontre intergénérationnel, animé le mardi soir par le Centre Municipal socioculturel Simone Signoret.

En conclusion, de ce rapide bilan d'activités du CCQ EST, il ressort :

1) des points forts :

- une forte implication des membres du bureau : l'arrivée depuis mai 2011 de nouveaux membres très motivés et volontaires a encore renforcé le dynamisme du bureau avec en corollaire l'assurance de la continuité de nos actions.
- une participation active des représentants aux différentes commissions municipales ce qui est gage d'une véritable plus-value du CCQ dans son rôle de lien entre les quartiers et la municipalité.
- une implication du CCQ pour relayer les attentes de la population auprès de la municipalité, comme l'a démontré notre intervention au 1er trimestre 2012 pour le projet de lotissement de la Craie. Notre action a permis de trouver des solutions pour répondre aux questionnements des riverains. Ainsi, grâce à l'écoute de la municipalité, le CCQ a rempli son rôle de facilitateur pour aborder les préoccupations des habitants.

2) - des pistes de progrès et d'approfondissement comme le développement de réunions publiques sur les thématiques qui concernent la vie de la cité – exemple : le PLU , le programme des travaux de voirie, les projets communaux, ...

3) - des regrets et des améliorations souhaitées :

- certaines commissions municipales ne se sont pas ou peu réunies au regret des représentants du CCQ Est,
- l'absence de représentants de la municipalité à certaines réunions du bureau depuis mi 2012 pose question et ne nous permettent pas d'avoir un relais pour faire part de nos requêtes à la municipalité.
- des délais parfois longs pour l'établissement et l'envoi des courriers liés aux nouvelles règles de gestion des CCQ au sein des services municipaux, ce qui a pu conduire à la réception de convocations à la veille des réunions.

Jean-Michel VILLAUME qualifie de riche l'action menée par les bénévoles du comité de quartier Est qu'il remercie pour leur présence assidue et leur contribution dans le cadre de l'Espace de Rencontres Intergénérationnelles. Il se déclare également satisfait pour la contribution du comité aux réunions techniques ainsi qu'à la commission des travaux, rappelant le rôle qui a été joué par ce comité dans les échanges avec la population pour le lotissement de la Craie.

Evoquant l'absence de M. MAZEGHRANE soulevée par M. BERNIGAUD, le Maire rappelle que ce dernier pour des raisons professionnelles ne peut plus être présent à chaque fois et que de ce fait il y aura lieu de le remplacer. Il est indiqué que Mme Flaviana DE MURCIA sa suppléante, ne peut être présente le samedi aux réunions.

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal, souligne le bon travail du comité de quartier Est. Evoquant le problème de haies trop hautes soulevé lors de la réunion à l'Ecole Robert Ploye, il suggère à M. BERNIGAUD une action pour sensibiliser les riverains concernés.

Le Député-Maire remercie M. BERNIGAUD et l'assure de toute l'attention des services municipaux pour améliorer les délais des convocations.

Alexandra HERRGOTT, invitée à présenter son rapport pour le Comité de Quartier Centre, expose ce qui suit :

COMITE DE QUARTIER CENTRE
Bilan d'activités

Notre Comité du Quartier Centre fut pionnier pour demander à M. le Maire, en mars 2007 « qu'en fonction du bâti d'Héricourt, le périmètre des comités de quartiers était à revoir et qu'il était obsolète que la Lizaine reste la ligne de séparation entre ce qui s'appelait le quartier centre et le quartier sud. Le nouveau périmètre des comités de quartiers fut changé au Conseil Municipal le 2/07/2009.

Ainsi, le périmètre de notre Quartier Centre est délimité par les deux grands axes: Fbg de Montbéliard et Av de St Valbert (qui appartiennent tous deux au quartier SUD) et les AV du Mt Vaudois et Jean-Jaurès qui elles nous appartiennent. En récupérant entre autre les Polognes et le quartier Maunoury, le nombre d'habitants par quartier est mieux réparti et cela nous sied parfaitement.

Nous sommes régis par un règlement de 21 articles élaboré et voté par la Municipalité. De plus, si la déléguée élabore l'ordre du jour de chaque réunion et si le secrétaire en tape le compte-rendu en accord avec la déléguée qui le signe, l'envoi des comptes rendu se fait par le Centre Signoret en la personne de Juliette BARATA, nommée coordinatrice des trois Comités de quartiers. A elle d'envoyer aux adhérents et élus concernés dont elle détient la liste. Nous ne pouvons être responsables d'un dysfonctionnement dans ces envois en cas d'absence de Juliette BARATA, que nous remercions de très bien faire son travail.

Nous avons réalisé en 2012: 3 réunions plénières et 2 en 2013 car n'ayant pas encore eu notre AG nous continuons sur notre lancée. L'AG aura lieu le SAMEDI 9 MARS à 14h30 à la salle du Conseil Municipal.

A l'AG 2012 l'effectif de notre bureau était de 11. Deux d'entre eux ne sont jamais venus et deux autres toujours invités ne nous ont pas prévenus de leur déménagement d'Héricourt. Contrairement aux deux autres quartiers nous n'avons pas bénéficié du tirage au sort qui avait été mis en place par la municipalité, et qui ne nous a donc amené personne.

Nous sommes une moyenne de 6 à chacune de nos réunions ce qui est bien par rapport à notre effectif de 7 mais nous sommes conscients que 7 est un effectif trop mini.

Nous pensons tout de même avoir bien travaillé en déclinant 23 questions variées qui méritaient débats et nous nous sentons frustrés qu'ils n'aient pas toujours eu lieu. Un tableau de ces questions est joint à ce compte rendu, donc envoyé à la municipalité.

Parmi ces questions :

- 9 sont soldées avec issue favorable pour 6 d'entre elles et 3 refusées par la Municipalité.
- 16 sont en cours de traitement. Nous nous félicitons en particulier de la réfection de la rue de la 47^{ème} RA prévue en 2 étapes pour 2013.

Les commissions TRAVAUX, CLS, et ACCESSIBILITE sont les commissions les plus importantes et les plus positives. C'est là que se traitent les sujets les plus sensibles qui font en amont et en aval la trame de nos réunions en plus des doléances des habitants.

Travaux, voirie, sécurité, accessibilité, propreté, civisme, sont les thèmes les plus abordés. Les invitations aux commissions fonctionnent bien.

Nous sommes conscients que la MUNICIPALITE ne peut tout faire. En temps qu'habitants du centre ville nous sommes en droit cependant d'avoir certains regrets: Nous aurions souhaité participer à la réunion des commerçants le 15/11 à laquelle nous avons demandé d'être invités pour se faire connaître, faire reconnaître notre identité. Regrets aussi de n'avoir pas été invités à l'inauguration de la MAISON DES ASSOCIATIONS, là aussi question identitaire des comités de quartiers.

Bien que la municipalité n'y soit pour rien nous sommes déçus des friches de la GRAND'PRE comme de celle de l'impasse Gremillot. Déception persistante quant à l'ouverture des toilettes sur la Place Brossolette que de 8h à midi le mercredi jour de marché. Nous comprenons qu'à court terme la municipalité ne puisse engager une énorme dépense pour de véritables toilettes fiables place du marché. Mais ce souci sera remonté chaque année aux élus car notre ville où il fait bon vivre, de près de 11.000 habitants, mérite des toilettes dignes de ce nom.

Nous nous exprimons dans le MAGAZINE d'HERICOURT pour y annoncer le programme de LA FÊTE DE LA FRATERNITE.

C'est un travail d'organisation lourd qui dure 14 mois. Dès le 14/07 au soir et pas seulement, nous devons penser au 14 juillet suivant, car il faut rapatrier le matériel restant, le lister, le chiffrer, le stocker et établir le budget d'une manière comptable pour la municipalité, identifier les gagnants aux jeux, prospecter et acheter les cadeaux pour environ 60 heureux gagnants, mettre en « sac » ces cadeaux, et organiser la distribution des prix à la salle des FETES.

Je noterai comme exemple que l'envoi bénévole des vœux aux 115 animateurs et aux partenaires de cette manifestation, pour garder des liens, et pour les réserver pour l'année suivante.

Les 115 animateurs sont constitués par un nombre infime des comités de quartiers: 4 à 6 le reste venant du TISSU ASSOCIATIF d'HERICOURT, des ATELIERS MEMOIRES d'Héricourt et de Mandrevillars et de quelques bénévoles qui viennent remercier Alexandra. Ceci implique de créer des liens toute l'année et c'est cela la FRATERNITE, à laquelle s'ajoute la gratuité de toutes les activités, plus la vente au prix coûtant des boissons et de la petite restauration.

Les intempéries de l'année 2012 qui ont entraîné l'annulation de cette FETE provoqua la déception des organisateurs et surtout celle des enfants et de leurs parents qui attendent le 14 juillet avec impatience.

Il faut souligner le coût de cette annulation pour la ville et le Conseil Général, nos financeurs d'un montant de 2.885,65 euros !!! A cette occasion il faut remercier tous les commerçants auprès desquels nous avons fait nos achats et qui devant ma déception personnelle m'ont instantanément fait une réduction de 25 à 50%. Merci aussi à la poignée d'animateurs qui s'est immédiatement organisée pour recevoir au mieux, les animateurs qui s'étaient déplacés, et d'avoir vendu au prix coûtant le maximum de denrées périssables. Alexandra s'est adressé à Gérard CLAUDE qui a de suite mobilisé l'OMS pour aller acheter les boissons au Magasin d'Alimentation Social qui avait réglé ces boissons. La ville ne pouvait statutairement les rembourser et sans la mobilité spontanée des SPORTS GENERAUX la trésorerie du MAS eut été des plus fragilisée.

Tout ceci pour vous expliquer que la FÊTE DE LA FRATERNITE peut être en ces moments difficiles, UNE VRAIE CHAÎNE DE LA SOLIDARITE.

En conclusion, le but de notre Comité de Quartier Centre est de nous rendre utiles aux habitants et aux élus pour rendre notre ville plus belle et plus agréable à vivre pour TOUS.

Patrick PLAGLIA – Conseiller Municipal délégué aux Commerces et Animations, réagit par rapport à la réunion qui a eu lieu avec les commerçants au titre de laquelle Mme HERRGOTT regrette de ne pas avoir été invitée. Il lui fait remarquer que cette réunion visait à relancer l'activité de l'association des commerçants et qu'elle n'était pas ouverte à d'autres personnes.

Sur le même registre, **Jean-Michel VILLAUME** précise que la visite de la Maison des Associations ne constituait pas son inauguration qui est programmée le 23 mars prochain. Le but était simplement de présenter aux structures associatives les locaux afin qu'elles se positionnent en termes d'occupation.

Revenant sur la réunion avec les commerçants, **le Maire** fait remarque à Mme HERRGOTT que les comités de quartier seront invités en cas de tenue d'une assemblée générale.

Pour ce qui est de la Fête de la Fraternité, **le Député-Maire** rappelle que c'est la fête de tous les comités de quartiers et en profite pour inviter tous leurs membres à y participer, estimant qu'un certain fléchissement peut être ressenti.

En vue de compléter les effectifs de certains comités de quartiers, **le Maire** n'exclut pas de refaire un tirage au sort avant l'été.

Il remercie ensuite Alexandra HERRGOTT pour son intervention tout en rappelant que cette dernière se verra remettre la médaille du Mérite National samedi 02 mars à la Salle des Fêtes.

Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité, exprime ses remerciements aux comités de quartiers. Il fait remarquer qu'il s'efforce d'assister aux réunions lorsqu'il est invité en sa qualité de Président de la Communauté de Communes, estimant que l'implication des membres s'est accentuée.

Au titre du quartier Ouest, en l'absence de M. Denis LAMOTTE, c'est **M. Michel LANDO** qui donne lecture du rapport d'activités 2012 tel qu'il suit :

COMITE DE QUARTIER OUEST
Bilan d'activités

Bonjour à tous,

Je vais vous présenter les membres du bureau du Quartier Ouest :

Madame Françoise WAGNER et Messieurs, Michel LANDO, Jean Marc LAVALETTE, Guy PETEY, et Denis LAMOTTE ainsi que Madame Patricia TOURDOT représentante de la municipalité.

Alain LAURENT et Bernard LUTHERER ont démissionné au cours de l'année 2012.

Michel LANDO a démissionné de la commission de coordination technique travaux. Les propos tenus par certaines personnes l'ont blessé. De plus, très peu de nos remarques sont prises en considération : à ce demander quel rôle tiennent les représentants.

Notre Comité participe aux différentes commissions que la municipalité a mises en place.

Au cours des commissions, nous étudions les propositions et nous donnons notre avis sur les actions à mener. Des actions, des réunions, des visites se sont déroulées au cours de l'année écoulée.

Madame WAGNER a participé aux réunions mensuelles du CLS

Monsieur LAURENT a suivi les réunions de la commission Travaux

Monsieur LAVALETTE a participé la réunion Commission Environnement

Monsieur LANDO participait aux réunions mensuelles de la Coordination Technique Travaux

Monsieur LAMOTTE a participé à une réunion sur l'Accessibilité

Mais malgré nos nombreuses demandes et relances, le Quartier de Saint Valbert reste complètement délaissé par le service Espace Vert.

Je rappelle que nous souhaitons voir la création d'une zone 30 aux Dollfuss, (entre autres) et que cette demande date d'au moins 4 ans.

J'ajoute qu'il est inadmissible qu'il faille réclamer chaque année le retravaillage des zones de sécurité (Stop, et ligne blanche pour piétons). Il s'agit là de sécurité

L'entrée de Saint Valbert n'est pas entretenue, l'espace près du point de collecte du verre est triste, il ne met pas en valeur la ville.

Le rond point de Saint Valbert n'est toujours pas fleuri

D'une manière générale, le fleurissement sur Saint Valbert est pratiquement inexistant

Le Maire faire remarquer que ce rapport a le mérite d'être exprimé avec beaucoup de franchise, même s'il pointe des dysfonctionnements auxquels la Ville s'efforcera de remédier. **Le Député-Maire** reconnaît que le quartier du « vieux » St Valbert a pu être délaissé au bénéfice d'autres priorités. Il assure néanmoins qu'un programme d'améliorations visera dans un premier temps le giratoire du Mont Girard. L'avenue de St Valbert sera quant à elle à travailler dans les prochaines années, sachant que l'orientation budgétaire a été portée sur Bussurel et Byans, la réfection de la rue de Verlans étant programmée en 2013.

Le secteur des Dolfuss devra être l'occasion d'amélioration au niveau des réseaux d'eau et d'assainissement, mais aussi dans le cadre des travaux de déneigement qui doivent être améliorés en efficacité.

Globalement, avant de clore cette question, **Jean-Michel VILLAUME** souligne la participation assidue des comités de quartiers aux réunions mensuelles du Contrat Local de Sécurité.

Philippe BELMONT – Conseiller Municipal délégué aux Comités de Quartiers, pour sa part tient à excuser Gilles LAZAR pour son absence et fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à excuser à nouveau Gilles LAZAR, en charge avec moi des comités de quartiers.

Il m'a chargé de remercier l'ensemble des membres des comités de quartier et du travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année.

Ce qui ressort du bilan des 3 CCQ, c'est la poursuite de l'investissement des bénévoles dans cette démarche participative.

Nous ressentons toutefois un certain essoufflement parmi des membres de bureau de certains CCQ. Le renouvellement d'une partie du bureau du CCQ Est a été très positif pour son activité. Nous pensons qu'il faut aller dans ce sens.

La difficulté pour les CCQ étant bien entendu d'avoir de nouveaux volontaires. Pour que les AG soient bien remplies, il faut informer, distribuer des documents dans toutes les boîtes aux lettres du CCQ concerné. C'est totalement indispensable.

Autre aspect à améliorer du côté des CCQ, c'est le contenu des réunions. Il faut élargir comme le fait le CCQ Est les questions traitées par les CCQ à des domaines divers, qui ne se limitent pas aux travaux. Le CCQ centre l'avait essayé en proposant aux habitants du centre-ville de décorer leur fenêtres à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il faut aussi poursuivre et amplifier la tenue des réunions à thèmes en invitant les personnes ressources.

De notre côté, du côté de la municipalité, si nous avons amélioré le fonctionnement des CCQ avec les réunions mensuelles sur les travaux, nous devons être encore plus attentifs aux demandes des membres des CCQ. Par exemple, dans la réfection de la rue du 47 ième RA, il sera important d'associer les 3 comités de quartier au travail de réflexion pour aboutir au meilleur résultat possible.

Il en va de leur crédibilité.

Autre point à améliorer, c'est l'aspect administratif confié à Juliette Barata. Juliette fait un excellent travail mais il faut augmenter son temps de travail destiné au CCQ ou alors trouver une solution.

Il y a encore des convocations pourtant apportées largement dans les temps au centre Signoret qui arrivent le jour ou le lendemain de la réunion. Juliette n'y est pour rien mais, c'est assez exaspérant pour les membres des bureaux des CCQ.

Concernant la fête de la Fraternité, il est prévu de tenir tous ensemble, prochainement une réunion pour préparer cette fête car il y a eu beaucoup de déception lors de l'annulation de celle de 2012.

C'est, il faut le rappeler, la fête des CCQ, soutenue par la municipalité, faisons en sorte d'inviter tout le monde à sa préparation sans exclusive. C'est ainsi que nous concevons une démarche participative.

Merci encore pour votre investissement. »

* * * * *

Le Maire introduit ensuite le rapport de présentation du Compte Administratif de l'année écoulée tel qu'il suit :

« Nous l'avions annoncé lors du vote du Budget Primitif, l'année **2012** se voulait être une **ANNEE EXCEPTIONNELLE EN TERME D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS** et les objectifs que nous nous étions assignés ont été atteints.

Les travaux d'aménagement de la **HALLE DE CAVALERIE** ont pu être menés à bien et ce nouvel espace a pu ainsi être inauguré et accueillir la cérémonie des vœux comme prévu en janvier dernier.

La rénovation de l'ancien casernement militaire destiné à accueillir de nouveaux locaux pour l'**ECOLE DE MUSIQUE ET LA MAISON DES ASSOCIATIONS** a, là encore, été portée dans les délais, l'inauguration étant programmée pour le 23 mars prochain.

Enfin, le troisième équipement structurant a été mis sur les rails l'été dernier, la requalification de la **HALLE DES SPORTS** ayant été achevée fin novembre, la **SALLE DES ARTS MARTIAUX** pour sa part devant être opérationnelle pour la rentrée 2013.

Ces **DÉPENSES D'EXCEPTION** ne nous ont pas pour autant conduit à réduire les **autres postes d'investissement** et nous avons au total consacré **5 833 000 €** à cette section, ce chiffre ne tenant pas compte du résultat reporté ou encore du remboursement de la dette en capital

Les programmes structurants dont je fais état ci-dessus représentent à eux seuls près de **3 400 000€** ce qui démontre bien que **d'autres besoins ont été satisfaits**, et non pas des moindres :

▶ Voirie	578 000 €
▶ Grande Rue de Bussurel	261 000 €
▶ Abords Fontaine du Savourot	160 000 €
▶ Equipements techniques	114 000 €
▶ Equipements sportifs	87 800 €
▶ Bâtiments scolaires et communaux	264 000 €
▶ Lotissement de la Craie	450 000 €
▶ ...	

L'exercice est clôturé avec un montant de **restes à réaliser** de **1 512 000 €**.

Il s'agit essentiellement des **dernières facturations** relatives à :

- l'Ecole de Musique / Maison des Associations
- la Halle de Cavalerie
- mais aussi et surtout, au solde des travaux du dojo qui interviennent sur ce poste à hauteur de 690 000 €.

Les **RECETTES D'INVESTISSEMENT** enregistrent un **taux de réalisation bien inférieur aux dépenses**, l'explication résidant dans le **décalage** qui existe au niveau de l'encaissement des subventions, conditionné par le règlement effectif de la dépense.

Nous avons en outre volontairement **limité le recours à l'emprunt** puisque **1 500 000 €** ont été contractés contre **2 487 000 €** inscrits au Budget.

C'est ainsi que sur **636 000 €** inscrits au Budget au titre des cessions, rien n'a été encaissé sur l'exercice 2012, la Maison Forestière n'ayant été enregistrée qu'en janvier 2013.

Forcément, la **SECTION D'INVESTISSEMENT** enregistre un **déficit conséquent** (3 M€) qui ne peut être comblé par le seul excédent de la section de fonctionnement, soit 2 139 000 €.

Le résultat apparent du Compte Administratif, négatif à hauteur de **923 000 €**, doit donc être corrigé par le **solde des restes à réaliser** en investissement soit **506 681 €**.

LE RÉSULTAT RÉEL EST DONC NÉGATIF POUR 416 505 €. Ce déficit est d'ores et déjà partiellement comblé par l'encaissement effectif, au lendemain de l'exercice comptable 2012, de la vente de la maison forestière (120 000 €) et du bâtiment industriel Five Cinétic (230 000 €)

Ces éléments d'analyse budgétaire ramènent le **déficit réel à 66 505 €** en face desquels nous pouvons affecter la **vente** de l'ancien bâtiment de l'Ecole de musique ou encore le terrain au Chemin Vert, le tout pour une valeur vénale d'environ **340 000 €**.

LE RECOURS À L'EMPRUNT nous aurait fort bien permis d'afficher un excédent de gestion, mais ceci aurait conduit à générer prématurément des **frais financiers** que nous avons su éviter en puisant dans les **disponibilités de trésorerie des Budgets annexes** de l'eau et de l'assainissement selon le principe de l'unité de caisses.

La **SECTION DE FONCTIONNEMENT** affiche un **excédent de 2 139 752 €** qui sera entièrement affecté en 2013 à la couverture du déficit de la section d'investissement.

L'**exécution du budget de fonctionnement** a été conforme aux objectifs, le taux de réalisation atteignant **99 %** en dépenses et **99,81 %** en recettes.

Ces deux indicateurs révèlent la **rigueur** et la **justesse des prévisions** budgétaires, chaque centime imposé au contribuable étant effectivement utilisé et non pas conservé en épargne pour d'éventuels besoins futurs.

Les **CHARGES DE STRUCTURES** sont contenues malgré quelques **dépenses imprévues** (vandalisme, sinistres et augmentation de la facture énergétique)

Pour ce qui concerne les **FRAIS DE PERSONNEL**, la hausse se situe à **1 %**.

A noter toutefois que le comparatif entre 2011 et 2012 nécessite d'être corrigé du fait du transfert de compétence de la Médiathèque.

Les **INTÉRÊTS DE LA DETTE** ont baissé par rapport aux prévisions grâce à une **indexation** d'une grande partie de notre dette sur l'index **Euribor** se situant au niveau le plus bas de son existence.

Au fil de son intervention, il remercie publiquement le Centre Communal d'Action Sociale pour l'excellente organisation du repas des aînés qui a eu lieu pour la première fois à La Cavalerie. Il fait remarquer qu'il n'a que des échos positifs sur cette salle, tout comme d'ailleurs l'Ecole de Musique/Maison des Associations.

Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition, réagit sur la déclaration du Maire tel qu'il suit :

« On vend les bijoux de famille pour financer des constructions et travaux sur des bâtiments cédés plus ou moins gratuitement à la CCPH. Au terme de 6 ans de mandat, je me demande ce qui va rester à la commune ? Si on fait le bilan à l'entrée et à la sortie de la mandature, on s'apercevrait que la Ville s'est ruinée. Certes, il est parfois positif de se débarrasser d'immeubles inutiles dont l'entretien et les charges nous coûtent, mais si c'est pour en faire cadeau à la CCPH, que va-t-il nous rester ? Faudra-t-il vendre la Mairie et les Services Techniques pour financer vos travaux ? »

Le Maire répond qu'en ce qui concerne les ventes auxquelles il est fait allusion, le projet de céder la Maison Forestière réside dans le fait que ce patrimoine n'a plus d'utilité depuis le départ en retraite de l'ancien Garde Forestier. Quant à l'ancien bâtiment de l'Ecole de Musique, nous n'avons pas de nouveau besoin à développer qui nécessiterait de telles surfaces même si à un moment nous avons pensé y délocaliser le Centre Communal d'Action Sociale qui a toutefois préféré rester en centre ville.

Jean-Michel VILLAUME invite ensuite l'Adjointe aux Finances – Martine PEQUIGNOT, à présenter le bilan 2012 dans le détail.

Martine PEQUIGNOT commente en premier lieu la balance générale où le compte administratif du budget principal laisse apparaître un déficit de **923 186€** qui doit être néanmoins corrigé par les restes à réaliser effectifs qui concernent notamment les reliquats de subventions à percevoir. Elle fait remarquer en outre que 2 cessions ont été encaissées en janvier 2013 pour un montant non négligeable de **340 000€**. **La prise en compte de tous les restes à réaliser réduit le déficit à 66 000€, ce qui est peu pour un budget de 18 000 000€.**

Commentant dans le détail des chapitres au niveau des **dépenses de fonctionnement**, **l'Adjointe aux Finances** fait remarquer que l'année 2012 ne prend plus en compte les dépenses de la Médiathèque la compétence ayant été transférée à la CCPH. Les dépenses prévues ont été réalisées à 99% et sont donc **en baisse de 3,14% par rapport à 2011**.

Les charges générales augmentent toutefois suite à différents sinistres, du vol de câbles et bien sûr du coût de l'énergie. Les frais de personnel quant à eux sont stables avec une hausse de 1% lorsqu'on corrige les chiffres par le départ de 9 agents de la Médiathèque.

La baisse du chapitre 65 est due à la diminution des subventions au Centre Communal d'Action Sociale du fait du transfert de la Maison de l'Enfant. A noter toutefois que le contingent d'incendie est en hausse de 38 000€.

Les frais financiers accusent une baisse de 9,37% due à un Euribor particulièrement bas.

Au niveau des **recettes de fonctionnement**, elles sont **en baisse de 6,24% par rapport à 2011**, sachant toutefois que ces dernières années avaient constaté la perception du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle afférant à deux exercices. La diminution s'impute également au transfert de compétences de la Maison de l'Enfant et de la Médiathèque même si le fonds de concours de 376 000€ de la CCPH vient atténuer ce phénomène.

Martine PEQUIGNOT commente les différents graphiques de la section de fonctionnement projetés et les Elus peuvent prendre connaissance de la quote-part de chaque chapitre par rapport au bilan global.

Sur **la section d'investissement**, le **taux de réalisation est de 74,46%** sans compter les engagements et les restes à réaliser représentant 1 512 000€ en dépenses et plus de

2 000 000€ en recettes. Ils concernent essentiellement les gros programmes structurant évoqués en préambule par le Maire.

Le bilan 2012 du budget principal présenté, **le Député-Maire** propose et obtient de l'Assemblée que Martine PEQUIGNOT poursuive par les budgets annexes et que les commentaires soient faits globalement.

L'Adjointe aux Finances poursuit donc par **le budget bois** qui laisse apparaître **un excédent de 93 774€** pour ce qui est de la section de fonctionnement, compte tenu des besoins de la section d'investissement, c'est un montant de 84 124€ qui sera reversé au budget principal. Le budget bois n'appelle pas de commentaires particuliers sinon que **18 967€ de travaux ont été réalisés dans les forêts d'Héricourt et Bussurel.**

Le budget eau présente un excédent global de 653 769€, sachant que peu de travaux ont été réalisés en 2012 mis à part un surpresseur à Bussurel. L'excédent constitué volontairement vise à provisionner une part des travaux que nous aurons à diligenter pour les périmètres de protection des zones de captages, mais aussi et surtout pour la construction d'une usine de reminéralisation.

Le budget assainissement est en excédent de 292 330€ sachant que là encore nous aurons à programmer dans les années future de lourdes rénovations de réseaux notamment pour lutter contre les eaux claires parasites.

Martine PEQUIGNOT clôt son intervention en présentant le bilan consolidé qui fait apparaître un **excédent global tous budgets confondus de 111 961€** sans compter les restes à réaliser. Elle précise que le vote du compte administratif vaut également pour le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière.

Au niveau des débats, **Danièle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables**, tout en remerciant les services et Madame PEQUIGNOT pour cette présentation, déclare que son Groupe votera ce compte administratif. Elle insiste sur le fait que si la Ville a pu faire d'importants travaux d'investissement, c'est grâce à la représentativité de certains Elus du Conseil Municipal au sein des instances Régionales et Départementales, le **Député-Maire** rajoutant « *et Assemblée Nationale* ».

Yves MERA intervient « *Les intérêts représentent une perte sèche pour la Ville, pas pour les banques. Il est donc heureux pour Héricourt que le taux Euribor diminue ; mais ce que vous ne dites pas, c'est que le remboursement de l'emprunt en francs suisses nous coûte plus cher, en raison de l'évolution défavorable du taux de change CHF/EUR. Aujourd'hui, l'Euribor nous est favorable car la BCE prête à 0% aux banques pour qu'elles puissent prêter à taux réduit aux Etats, afin de leur éviter une faillite qui viendra quand même. Le pire est à venir...* »

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, au nom de son Groupe politique déclare que ce budget est sain. Partie prenante de la gestion communale, il souligne l'effort consenti par le personnel municipal qui « joue le jeu ». Evoquant le jour de congé supplémentaire accordé par le Maire qu'il juge positivement, **l'Adjoint à la Culture** fait néanmoins remarquer que son Groupe ne partage pas la façon dont l'annonce en a été faite. Il clôt son propos indiquant un vote du compte administratif.

Jean-Michel VILLAUME tient à pointer l'effort de la Municipalité par la prise en charge à partir du 1^{er} janvier 2013 de 70% des cotisations mutualistes. Il rappelle la mise en place des chèques vacances et leur évolution récente. Le personnel est donc bien conscient du soutien accordé en reconnaissance il est vrai d'une implication beaucoup plus forte. Le dernier comité technique paritaire n'a pas enregistré de mécontentement particulier de la part des représentants du personnel.

Fernand BURKHALTER déclare que le Groupe Socialiste accorde un satisfecit pour le compte administratif 2012. La Ville continue sur sa lancée d'attractivité du territoire et de services à la

population. Les collectivités territoriales ainsi que l'Etat sont présentes aux côtés de la Ville. Enfin, il fait remarquer que 2012 aura été une année fructueuse pour le travail donné aux entreprises.

Le Député-Maire rajoute qu'il ne faut pas oublier la participation de la Communauté de Communes au financement de l'Ecole de Musique et du dojo.

A l'issue des débats, **Jean-Michel VILLAUME** comme il se doit en sa qualité de Maire, quitte la salle des délibérations en invitant au préalable **Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable**, doyen de l'Assemblée, à organiser le vote du compte administratif.

Le Maire absent, **Claude STEVENOT** invite les Elus à se prononcer tour à tour sur les comptes administratifs des budget principal et annexes. Les quatre documents sont approuvés à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Député-Maire rejoint la Salle du Conseil Municipal et remercie les Elus pour leur confiance.

Martine PEQUIGNOT invite ensuite l'Assemblée à parcourir **la liste des acquisitions et cessions foncières réalisées l'année écoulée**, conformément à la loi du 08 février 1995. Ce bilan ne fait pas l'objet d'observation.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME, tout en rappelant le fondement juridique du **débat d'orientation budgétaire**, procède à sa déclaration politique tel qu'il suit :

« **BUDGET DE TRANSITION** pour la dernière année avant le renouvellement du mandat municipal, les prévisions 2013, tout en affichant un **DYNAMISME CONSTANT** pour la Ville d'Héricourt, ne sauraient porter toutefois des ambitions à la hauteur des investissements réalisés l'an passé.

Notre **AUTOFINANCEMENT NET**, amputé de la nouvelle annuité consécutive aux 2 millions d'euros d'emprunt contractés en 2012, dont 500 000 € versés en 2013, **réduit les marges de manœuvre** et nous oblige à revenir à des **niveaux de budget beaucoup plus modestes**.

Il est en effet essentiel d'être vigilants au niveau de la **GESTION DE LA DETTE** car si nous avons pu profiter jusqu'à présent de **taux variables** indexés sur l'Euribor **très avantageux**, nous n'avons plus accès à ces produits bancaires. Les **taux** qui sont **désormais proposés** aux collectivités sont **particulièrement dégradés** par rapport à ce que l'on a pu connaître par le passé.

Une partie non négligeable du budget investissement 2013 sera consacrée à l'**ACHÈVEMENT DES PROGRAMMES** engagés l'an dernier, sachant que ces restes à réaliser se situent à environ 1 500 000 €, entièrement couverts néanmoins par le solde des recettes restant à réaliser.

C'est un **constat intéressant** puisque nous n'aurons pas à dégager de financement spécifique en 2013 pour faire face à des engagements de travaux de l'année précédente.

Les **INVESTISSEMENTS NOUVEAUX** susceptibles d'être menés au cours de l'exercice devront, dans la mesure du possible, être **autofinancés** afin de limiter le recours à l'emprunt au-delà des 500 000 € qui ont d'ores et déjà été contractés en 2012 mais encaissés en 2013.

Notre **STRUCTURE DE DETTE**, tout en se situant dans la moyenne basse avec 11.45 % de taux d'endettement, pourrait en effet très vite se dégrader d'autant que le **tableau d'extinction de l'encours** ne fait apparaître une baisse significative de celui-ci qu'à compter de 2015.

Chacun sait que les budgets des collectivités locales puisent leurs **ressources**, au-delà de la **fiscalité directe**, dans les **DOTATIONS** que l'Etat veut bien leur accorder. Face à une croissance nationale quasi nulle, au nécessaire besoin de désendettement de l'Etat, ce dernier a clairement affiché sa volonté de **faire contribuer les collectivités au redressement des comptes publics**.

Il est de ce fait fort probable que notre **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT** vienne à diminuer.

Néanmoins, cette baisse possible devrait être largement **compensée par un ajustement** non négligeable de la **DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE** pour les communes les plus défavorisées dont Héricourt fait partie.

En outre, le nouveau **FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL** qui a pris naissance en 2012 et qui a généré 30 000 € de recettes à la Ville devrait être au minimum **doublé**.

Nous ne serons pas fixés sur l'ensemble de ces dotations avant la mi mars. Nous pouvons toutefois espérer que globalement **l'aide de l'Etat se maintiendra** à son niveau 2012, a minima.

La **SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET**, au niveau des **CHARGES DE STRUCTURE**, devra absorber les coûts supplémentaires générés par les **nouveaux bâtiments** mis en service. Il y a là une inconnue, même si le poste énergétique, au regard du soin apporté à l'isolation thermique, devrait être contenu.

Pour ce qui concerne les **FRAIS DE PERSONNEL**, la masse salariale se contentera des augmentations liées au déroulement de carrière des agents, sachant que les seuls recrutements concerneront les **6 emplois d'avenir** qui impacteront l'exercice **sur 6 mois** pour une dépense supplémentaire de **20 000 €**, déduction faite des aides de l'Etat.

Au chapitre des **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**, un **coup de pouce de 2 500 €** viendra soutenir les clubs sportifs affiliés à l'OMS, ceci sur la seule base du critère des **licenciés héricourtois**. Les crédits seront reconduits à même hauteur pour les autres associations.

L'aménagement des **RYTHMES SCOLAIRES**, dans l'hypothèse où il deviendrait effectif à la rentrée prochaine, générera forcément des **frais de personnel** et de **transport supplémentaires**, qui seront **compensés par la dotation spécifique** de l'Etat que nous partagerons avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, cette dernière assurant les charges du périscolaire.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ne devrait pas enregistrer d'autre hausse sachant que la **maîtrise des coûts** continuera de s'imposer à tous.

La **SECTION D'INVESTISSEMENT** reprendra forcément les restes à réaliser sur nos grands équipements, notamment le dojo.

L'essentiel des **PROGRAMMES NOUVEAUX** résidera dans la **création et le réaménagement d'espaces publics** :

- ▣ Parking de l'Ecole de Musique et de la Maison des Associations
- ▣ Espaces du Musée Minal et du Château
- ▣ Place Elsa Triolet
- ▣ City stade à Bussurel
- ▣ Rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie
- ▣ Route de Verlans à Byans

Le PROGRAMME TRADITIONNEL DE VOIRIE se maintiendra dans les niveaux constatés les années antérieures.

Le **SPORT** ne sera pas en reste avec la reconstruction des **deux courts de tennis de plein air**, et nous poursuivrons notre politique de **rénovation du patrimoine bâti**, qu'il soit destiné à l'enseignement ou à d'autres fonctions.

Je proposerai à l'Assemblée de faire entrer le **NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES** élémentaires. L'idée étant de doter, peut-être en plusieurs tranches, l'ensemble des établissements de tableaux numériques ou de vidéo projecteurs interactifs selon le choix qui aura été défini en partenariat avec les services de l'Education Nationale et les enseignants.

Je m'abstiendrai, concernant le **budget d'investissement**, d'annoncer des montants budgétaires car leur niveau **dépendra de l'autofinancement** que la section de fonctionnement dégagera.

Je n'envisage pas pour ma part d'avoir recours à une hausse de la **PRESSION FISCALE** quand bien même les dotations viendraient à baisser.

Le cas échéant, nous adapterons le « curseur » en réduisant nos ambitions sur les programmes d'investissement dont certains pourront être différés partiellement l'an prochain si besoin était.

Quant aux **BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**, ils ne comprendront **pas de programmes de travaux significatifs** cette année.

Nous allons en effet établir un **schéma directeur de la ressource en eau** qui devra permettre aux élus de guider leurs choix et de bien appréhender les enjeux dans ce domaine.

En ce qui concerne l'**assainissement**, un **diagnostic** sera lancé par rapport aux **eaux claires parasites** qui se trouvent encore en quantité trop importante dans notre réseau. »

Le Député-Maire clôt son exposé en indiquant que le retard apporté par l'Etat dans le montant des dotations a engendré le report de la date limite des votes des budgets au 15 avril au lieu du

31 mars. Aussi le Maire propose-t-il que la prochaine réunion programmée initialement le 29 mars soit reportée au **lundi 08 avril à 17H30**.

Ceci exposé, il invite les Elus à s'exprimer sur les orientations que compte donner la Majorité Municipale au budget 2013.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition, demande : « *Qu'allez-vous faire des anciens courts de tennis ?* »

Jean-Michel VILLAUME répond que l'emprise pourrait très bien être requalifiée en parking affecté aux installations sportives.

Danièle BOURGON qualifie d'ambitueuses mais raisonnables les orientations budgétaires tout en regrettant toutefois l'absence de pistes cyclables dans les projets. Elle approuve la stabilité de la pression fiscale évoquée par le Maire.

Le Député-Maire tout en estimant qu'il reste du travail à faire en termes de pistes cyclables, fait remarquer cependant celle réalisée route de Luze. Il évoque également le projet de liaison douce qui devrait relier Bussurel à Bethoncourt.

Yves MERA fait ensuite la déclaration suivante : « *Je rebondis sur les dires de ma collègue D. Bourgon et je l'appuie sur les pistes cyclables en centre-ville, ayant moi-même demandé un contresens cyclable pour la rue De Gaulle.*

M. le Maire, mes chers collègues,

90 ans ! Voilà 90 ans que la gauche tient les rênes d'Héricourt...

Pour quel résultat ? La moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et le chômage s'y développe joliment en dépit de travaux dont le but principal semble être de fournir des rubans à couper à la vanité du député-maire-vice-président de la communauté de Commune et ancien conseiller général rattrapé par la loi sur les cumuls.

Si Héricourt devait produire un bilan, on y verrait que la commune engloutit des millions d'euros dans des bâtiments cédés pour l'euro symbolique à la Communauté de Communes. Et on constaterait l'appauvrissement accéléré de notre ville. C'est généreux pour la CCPH, mais ruineux pour Héricourt. Et je ne parle pas de votre bilan social, catastrophique.

Et ce n'est pas une journée chômée pour fêter les 30 ans de mandat du maire qui masquera cette dure réalité. Ainsi, le maire fête son anniversaire aux frais du contribuable, sans qu'il lui en coûte rien... Il confond sa personne avec sa fonction, et son portefeuille avec la caisse publique. Si ce n'est pas là un abus de pouvoir, ou un détournement de procédure, je me demande ce que c'est ?

Avec 4,7 millions d'euros, les impôts locaux couvrent à peine plus que les 4,6 millions d'euros de charges de personnel, si bien que vos investissements sont financés uniquement par des subventions, maintenues par le Président Sarkozy de Nagy-Bocsa. Cela ne durera pas, vous le savez bien.

En revanche, les secours d'urgence ne cessent d'augmenter...

Il faut donc changer de politique locale ! Revenir aux fondamentaux républicains et à la solidarité sociale active, que votre dérive monarchique de tendance antisociale vous a fait perdre de vue.

Il faut favoriser la production de richesses en privilégiant l'entreprise privée et l'investissement productif, sans quoi aucune redistribution n'est possible. Mais votre idéologie privilégie l'égalité dans la misère à un enrichissement collectif qui pourrait rapporter un peu plus aux preneurs de risques qu'aux autres...

Investir dans les activités de loisirs comme vous le faites est un luxe qui devient immoral quand la population cherche avant tout un travail qui lui procure les moyens de vivre, avec la dignité et la liberté qui en découlent, sans quoi il n'est pas de vraie fraternité.

Sur ces points, l'Opposition restera vigilante. »

Le Député-Maire déclare ne pas vouloir répondre aux « dérapages » de M. MERA estimant que la gestion de la Ville est saine et conforme pour le 3^{ème} pôle de l'aire urbaine. Quant au jour du Maire, ce dernier déclare qu'il n'y a ni enrichissement ni appauvrissement et fait remarquer à Yves MERA qu'il est regrettable que ce dernier n'ait pas assisté à la cérémonie.

Enfin, vis-à-vis des remarques sur le développement économique, chacun connaît très bien les difficultés traversées à tous les niveaux, mais le travail de la Communauté de Communes du

Pays d'Héricourt doit être souligné pour son exemplarité en matière de dynamisation des zones d'activités.

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal, s'adressant à Yves MERA, lui fait remarquer qu'il a commencé son propos en flattant 90 ans de gestion de Gauche et c'est bien parce qu'Héricourt est une ville ouvrière qu'elle est restée aux mains de la Gauche. Evoquant sa métamorphose depuis les années 1970, il fait remarquer qu'Héricourt malgré une industrie automobile qui va mal, n'a pas perdu en population comme cela a pu être le cas à Montbéliard.

Patrick PLAISANCE intervient à propos des équipements de loisirs et de culture, estimant que lorsque les gens ont des difficultés, l'accès du plus grand nombre à la culture est d'utilité publique. Evoquant le Printemps des Poètes qui se déroulera 09 au 24 mars, l'Adjoint à la Culture qualifie cette manifestation « d'arme essentielle et indispensable ».

Jean-Michel VILLAUME pour sa part indique à Yves MERA être surpris de sa réaction alors qu'il est lui-même musicien.

Fernand BURKHALTER déclare ne pas vouloir commenter les propos de M. MERA qui frisent parfois l'injure. Sur le débat d'orientation budgétaire, les perspectives ne s'ouvrent pas vers un enrichissement de la Commune, les mouvements du patrimoine étant étroitement liés à l'évolution du tissu industriel. L'Adjoint à l'Urbanisme fait remarquer en outre que tout le monde s'accorde à dire que le sport et la culture sont indispensables.

* * * * *

L'Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité poursuit par un rapport ayant trait au **lotissement de la Craie**, en évoquant **les difficultés de commercialisation que connaît la SOCAD** au regard d'un niveau de prix de vente des terrains surestimé par rapport au marché. En effet, le contrat de concession prévoit pour la première tranche composée de 30 lots, un prix de vente de 82,96€ HT/m² soit près de 100€ TTC. Le marché se situe plutôt aux alentours de 80€ HT. **Il est proposé à l'Assemblée de demander à la SOCAD une baisse du prix de vente des terrains** sachant que la Ville s'engagera bien évidemment à en supporter les conséquences financières.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA sur la proposition qui vise à retenir un prix de 70€ HT/m² soit environ 82€ TTC. **La participation de la Ville chiffrée à 150 000€ HT** sera reportée sur les exercices 2013 et 2014 à parité.

Poursuivant sur le lotissement de la Craie, **L'Adjoint à l'Urbanisme** expose la demande de la SOCAD en vue d'obtenir **la garantie de la Ville à hauteur de 80% d'un emprunt de 1 400 000€ souscrit pour provisionner les travaux**. Il est rappelé que la Ville remplit toutes les conditions pour répondre favorablement à cette requête qui permet à la SOCAD d'obtenir auprès de la Caisse d'Epargne un taux de 3%.

Yves MERA intervient en suggérant « *Il aurait été plus pertinent pour l'emprunteur de demander cette garantie à la CCPH, qui dispose d'une bonne partie de notre capital immobilier ; Héricourt a-t-elle encore assez de biens immeubles pour couvrir la garantie accordée ?* »

Fernand BURKHALTER répond « *je ne comprends pas le sens de la question.* »

* * * * *

Fernand BURKHALTER poursuit par le projet de réalisation de **deux nouveaux courts de tennis de plein air** en substitution de l'équipement existant particulièrement dégradé et dont la rénovation ne s'est pas avérée viable économiquement parlant.

Le projet de délibération vise dans un premier temps à autoriser le Maire à déposer une demande de permis d'aménager.

Le vote est unanime, sachant que le coût d'objectif de l'opération est évalué à **hauteur de 207 000€ HT**.

* * * * *

En l'absence de Gérard SCHARPF – Premier Adjoint, **le Député-Maire** rappelle que **la rénovation de la rue du 47^{ème} R.A.** a du attendre jusqu'à la fin des travaux d'aménagement du quartier Maunoury. Ceci étant, il convient aujourd'hui de procéder à son réaménagement afin de valoriser cette accès routier essentiel pour la desserte du nouveau quartier.

Le coût de l'investissement est estimé à 200 000€ HT et il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet.

Rémy BANET demande « *Je suis perdu sur votre plan déformant ; où est ce pont ?* »

Yves MERA ajoutant : « *La capacité du pont est-elle certifiée pour les poids-lourds ?* »

Le Maire donne des précisions à Rémy BANET quant au tronçon concerné qui va des Ets Souchier jusqu'à l'intersection avec l'avenue Jean Jaurès. Quant au pont, sa capacité à supporter les lourdes charges a bien évidemment été vérifiée et validée.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions de MM. MERA et BANET.

* * * * *

Le Député-Maire fait état des décisions prises par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, qui nous attribue **un 8^{ème} poste à l'école élémentaire E. Grandjean tout en levant le risque de fermeture qui pesait sur une classe de l'école maternelle L. Michel.**

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer qu'aucune classe n'a été fermée dans le pays d'Héricourt, ce n'est pas par hasard.

Danièle BOURGON tout en soulignant les bons résultats obtenus par le Lycée Louis Aragon, se félicite d'une dotation qui a été augmentée de 26H, saluant ainsi l'implication du Proviseur.

Jean-Michel VILLAUME note néanmoins qu'il y a par contre encore des problèmes au Collège tout en laissant le soin aux Conseillers Généraux d'intervenir.

Un vote quant à l'engagement que doit prendre la Ville pour équiper la 8^{ème} classe à l'école E. Grandjean, recueille l'unanimité, **Yves MERA** faisant remarquer : « *Ce rapport n'est pas chiffré et ne peut être voté en l'état. Si vous le votiez quand même, alors nous serions « pour »* ».

Invité par le Député-Maire, **l'Adjointe à l'Education** poursuit par quelques informations relatives à **la mise en place des nouveaux rythmes scolaires**, conformément au décret du 24 janvier 2013. **Dominique VARESCHARD** rappelle que l'entrée en vigueur de cette **nouvelle semaine scolaire de 4,5 jours est fixée en principe dès la rentrée 2013** avec toutefois la possibilité d'obtenir sur demande motivée, un report d'un an.

Cette réforme se veut avant tout garante d'un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, **en allongeant de 3/4h les journées de lundi, mardi, jeudi et vendredi tout en incluant le mercredi matin à raison de 3H00.** Le texte prévoit que la pause méridienne ne peut être inférieure à 1H30, que les heures d'enseignement ne peuvent pas dépasser 5H30 et 3H30 par ½ journée et enfin qu'aucun enfant ne peut être laissé sans solution de prise en charge jusqu'à 16H30.

L'Adjointe à l'Education rappelle l'incitation financière accordée aux communes qui s'engageront cette année à savoir **50€ forfaitaire par élève bonifiés de 40€ pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine Cible, ce qui est le cas pour Héricourt.**

Au niveau de la concertation, **Dominique VARESCHARD** indique la nécessité **d'une réflexion à l'échelle du territoire**, sachant qu'une première réunion s'est tenue avec certains maires des cantons en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, l'aménagement des rythmes scolaire devant être élaboré en ayant soin de tenir compte des répercussions sur les activités périscolaires.

Jean-Michel VILLAUME complète les propos de l'Adjointe à l'Education en indiquant que la consultation débute, qu'en ce qui le concerne il prône une application à la rentrée 2013, sachant que l'idée est de rester souple dans la gestion des plannings. La proposition consiste en fait à réduire la journée **en fin d'après-midi** de 3/4H les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les 3H en découlant étant réparties le mercredi matin. **Le Maire** fait remarquer que les enseignants devront

assurer des heures pédagogiques de soutien à hauteur de 36H à répartir sur l'année scolaire. Il indique enfin que rien n'empêchera après une année de fonctionnement qualifiée de « rodage » d'effectuer une modification dans les horaires. Il y a lieu de ne pas négliger la dotation de l'Etat qui a été évaluée pour l'ensemble du territoire à **150 000€ environ**.

Fernand BURKHALTER déclare que le consensus atteint 95%. Il fait en outre remarquer qu'il compte sur la dotation de l'Etat pour financer les dépenses supplémentaires en matière d'activité périscolaires.

* * * * *

Le Député-Maire rappelle ensuite **le programme de travaux de requalification de la rue de Verlans à Byans**, la tranche 2012 ayant été consacrée aux réseaux enterrés. **La deuxième tranche qui concerne les revêtements de surface, doit être menée au cours de l'été prochain** en partenariat cette fois-ci avec le Conseil Général de Haute-Saône compte tenu du statut départemental de la route. Dès lors, **le Conseil Général sera maître d'ouvrage sur le revêtement de voirie à proprement dit, sachant que la Ville devra apporter sa contribution à hauteur de 50% tout en assumant la charge entière des trottoirs et caniveaux.**

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale pour habiliter le Maire à conventionner avec le Conseil Général de Haute-Saône.

* * * * *

Le Député-Maire rappelle que le marché à bons de commande des travaux de voirie a été confié en 2011 à l'entreprise **SACER SURLEAU**. **Cette société a changé de dénomination** à la suite d'apport d'actifs de la société COLAS. Ainsi l'enseigne de Saulnot a quelque peu été modifiée et il convient d'en prendre acte au moyen de **la signature d'un avenant au marché.**

Le Conseil adopte compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Fernand BURKHALTER propose la régularisation **d'une vente de terrain de 157 m² au profit de la SOCAD pour l'aménagement de la ZAC des Guinnottes 2**. En effet, cette emprise est née de la procédure de reprise d'un vacant sans maître faite en 2010. La transaction s'effectuera au prix de **1€/m²** conformément à l'estimation de France Domaines.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Le Député-Maire reprend ensuite la parole pour rappeler l'idée évoquée il y a déjà quelques années **en vue d'honorer la mémoire de Jean-Luc LAGARCE**. Il est prévu de baptiser à son nom l'espace public se trouvant devant la nouvelle Ecole de Musique / Maison des Associations.

Patrick PLAISANCE ajoute à propos de cette proposition, que la réflexion avait été abordée en 2005 et qu'il avait été convenu que l'importance du personnage méritait que lui soit associé un équipement important. Il rappelle que c'est l'auteur le plus joué en France aujourd'hui.

Jean-Michel VILLAUME propose une animation particulière autour de la pose de la plaque qui sera implantée sur le parking du bâtiment de l'Ecole de Musique/Maison des Associations. **Le Maire** évoque également le décès récent de Stéphane HESSEL et propose que sa mémoire soit honorée à l'occasion d'un prochain baptême de rue.

Le vote est unanime.

* * * * *

Le Maire évoque ensuite le transfert du patrimoine immobilier de la cantine scolaire faubourg de Montbéliard qui peut être à présent régularisé à l'euro symbolique, à l'issue des la délimitation précise des surfaces. La Communauté de Communes supportera la totalité des charges de cette transaction qui s'inscrit dans le cadre du transfert de compétences des activités périscolaires.

Yves MERA déclare : « *Nous sommes cohérents et contre le transfert gratuit des immeubles de la Ville à la CCPH. Nous votons contre ce rapport.* »

Le vote est majoritaire compte tenu de 3 voix contre de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Fernand BURKHALTER rappelle l'enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} au 15 février 2013 au titre de la demande de renouvellement d'exploiter la carrière de Byans présentée par la SARL LA PIERRE domiciliée Aux Fins dans le Haut-Doubs. Il fait remarquer que nous n'avons aucune nuisance à évoquer par rapport à cette activité.

Le Député-Maire pour sa part déclare avoir pu constater sur site que cette carrière était très bien entretenue, sachant que l'exploitation porte sur 200 à 300 m³ destinés uniquement à la restauration de bâtiments historiques, comme le Fort du Mont Vaudois qui a d'ailleurs bénéficié d'apports de cette carrière.

Danièle BOURGON rappelle que cette carrière a posé problème il y a six ans mais que depuis quatre ans avec l'arrivée du nouveau propriétaire, tout est propre.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Député-Maire informe que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale avait été contraint l'an passé pour des raisons budgétaires, d'arrêter la prise en charge des frais de transport des stagiaires compte tenu que le 1% formation avait été réduit de 0,10%. Il s'en suit que les collectivités territoriales dont Héricourt, avaient pris le relais afin que les agents territoriaux ne subissent pas de préjudices.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le législateur a revu à la hausse la cotisation versée au CNFPT pour la remettre à 1%, ce qui a donc conduit le CNFPT à reprendre en charge les frais de déplacement. Toutefois, l'organisme de formation a adapté le dispositif afin de favoriser les déplacements en transport en commun et en covoiturage.

La délibération proposée par le Maire vise à acter de ce changement et à **valider le fait que la Ville prenne en charge uniquement les frais de transport jusqu'au 50^{ème} km aller/retour, peu importe le mode de transport.** La délibération doit autoriser le Maire à la signature d'un avenant n°3 au règlement de formation applicable aux agents communaux.

Yves MERA interroge : « *ce rapport parle de formation professionnelle et de formation personnelle. Quelle est la différence administrative entre les deux ? A mon avis, les formations personnelles n'ont même pas à y figurer.* »

Le Maire répond que les formations personnelles permettent aux agents d'avoir accès aux stages sans toutefois que la Collectivité en supporte les frais.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Concernant l'information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance, **Yves MERA** fait remarquer que Rovil n'est plus à Héricourt, la Municipalité n'ayant pas su retenir cette succursale locale.

* * * * *

Au chapitre des questions diverses, **Martine PEQUIGNOT** évoque le fonds de concours que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a pris l'engagement de nous verser en compensation du prélèvement effectué sur notre dotation de compensation au titre de la Médiathèque. Ce fonds de concours est d'un montant de 376 000€, dirigé pour la légalité des choses, sur les dépenses d'espaces verts et d'équipements floraux.

Le vote est unanime.

* * * * *

Alain BILLEREY Conseiller Municipal délégué aux affaires de Bussurel, rappelle ensuite le projet de city stade dont la construction était prévue à Bussurel mais différée au regard de priorités budgétaires. Il propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département de Haute-Saône afin d'aider au financement des 145 000€ de travaux HT. Il est précisé que la consultation des entreprises aura lieu après le vote du budget primitif 2013.

Le vote est unanime.

* * * * *

Avant de lever la séance, **le Député-Maire** rappelle la manifestation de remise de la médaille du Mérite National – samedi 02 mars à 11H00 et l'exposition féline qui se tiendra à La Cavalerie – dimanche 03 mars de 10H00 à 18H30.

Concernant la prochaine réunion du Conseil Municipal, il confirme la date du **08 avril 2013 à 17H30.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H30.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME